

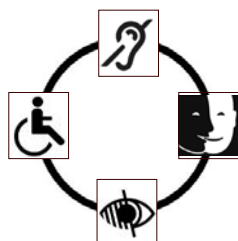
Musée
départemental
Arles antique

Registre public d'accessibilité





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Musée départemental Arles antique

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ oui

☐ non



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

☒

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

☒

→ Le personnel sera formé.

☐



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé
Le personnel connaît le matériel

☒ oui

☐ non

☒ oui

☐ non



Contact : genevieve.vergosrozan@departement13.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒

à l'accueil



☒

sur le site internet

Activités et outils adaptés

- Des visiteurs individuels et des groupes présentant différents types de handicap sont accueillis au musée. oui ☒ non ☐
- Différentes propositions de visites adaptées facilitent l'accès de tous au musée.
- Le service médiation propose des projets sur mesure.
- Chaque visiteur peut trouver une activité adaptée.
- Vous pouvez demander à l'accueil du musée :
un parcours de visite adapté en FALC et gros caractères.
des loupes.
un audioguide. 
un audiophone pour les visites guidées. 
- Tous les films sont sous-titrés en français.
- Toutes les informations sont disponibles à l'accueil.
- Sur le site internet du musée : brochure : Un musée pour Tous
- Le musée est entièrement accessible aux personnes en fauteuil.

Certaines prestations ne sont pas accessibles en autonomie



Les personnes non-voyantes doivent être obligatoirement accompagnées.



Une aide peut être disponible à la demande et sur réservation.
Visites et visites-ateliers tactiles avec une médiatrice du musée.

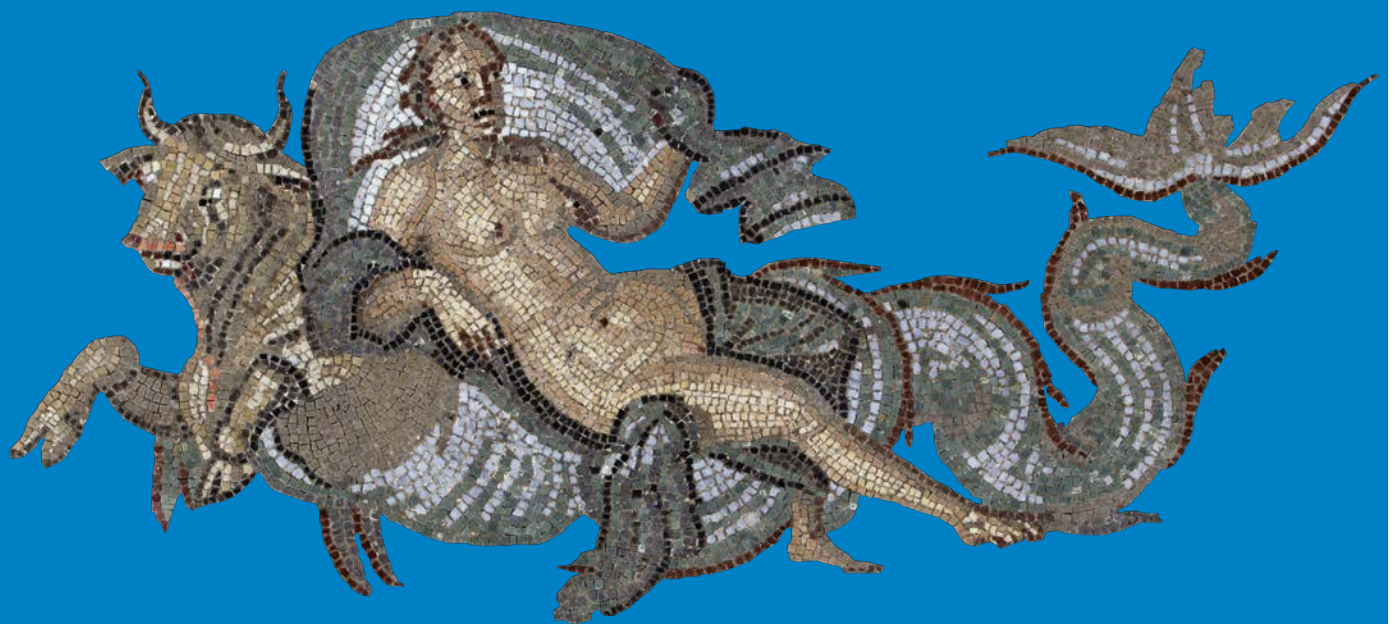


Visites guidées pour les personnes en situation de handicap auditif



Une aide peut être disponible à la demande et sur réservation.
Visites en LSF programmées ou sur demande auprès du service médiation.





Sommaire

1. Présentation du musée départemental Arles antique

- Politique d'accessibilité du musée ----- 2
- Les collections du musée ----- 3

2. Les offres adaptées du musée

- Les visites avec une médiatrice du musée ----- 5
- Les visites en autonomie ----- 9

3. Informations pratiques

- Venir au musée ----- 11
- Plan du musée ----- 13
- Horaires ----- 14
- Tarifs ----- 14
- Venir en groupe ----- 15
- Les services pratiques ----- 16
- S'informer----- 20

4. Travaux et planification ----- 22

5. Formation du personnel----- 39



1 . Présentation du musée départemental Arles antique



Le musée présente une riche collection d'objets datant de l'époque romaine.

Plus de 1700 objets sont exposés.

Ces objets offrent une large vision de l'archéologie d'Arles.

Ils permettent de comprendre le passé de cette riche cité.

Le musée est construit près des vestiges d'un cirque romain

Le cirque romain était un lieu de spectacles sportifs.

À côté du musée il y a un jardin.

Ce jardin s'appelle Hortus.

Ce jardin reprend la forme du cirque romain.



La politique d'accessibilité du musée



Le service médiation accueille depuis son ouverture en 1995, les publics pour lesquels l'accès aux collections est difficile.

Tous les types de handicap sont reçus au musée.

Le service médiation imagine différentes visites adaptées à chacun.

Il facilite l'accès de tous au musée :

- collections permanentes
- expositions temporaires
- activités scientifiques et archéologiques.

Le service médiation prépare des projets avec les éducateurs / soignants des établissements ou associations spécialisés.

Il propose à des groupes de venir une fois ou plusieurs fois tout au long de l'année.

Il permet ainsi une découverte « sur mesure » du musée.

Un poste de médiateur est entièrement dédié à l'élargissement de ce public pour proposer un accompagnement de qualité.

Les collections du musée



1. Au musée, vous pouvez :

Voir des objets trouvés à Arles.
Ces objets sont très anciens.
Ces objets appartenaient à des Romains.
Les Romains vivaient dans l'Antiquité.
L'Antiquité c'était il y a environ 2000 ans.



Parmi les objets, il y a :

Des objets
de tous les jours



Des sarcophages.
Un sarcophage est une tombe



Un bateau



Des statues



Des mosaïques



Au musée il y a aussi des maquettes.
Ces maquettes représentent des bâtiments romains
en petit.



2. Au musée, vous pouvez aussi :



Vous promener à votre rythme.
Suivre une visite.



Participer à un atelier créatif.



Voir un spectacle.
Assister à une conférence

3. À l'extérieur du musée, vous pouvez :



Découvrir le jardin du musée

Ce jardin s'appelle **Hortus**.

Hortus veut dire jardin dans la langue des Romains.



MDAA©Lionnel Roux



Pique-niquer dans le jardin Hortus.

2. Les offres adaptées du musée

Les visites avec une médiatrice

1. Public en situation de handicap visuel



Visites tactiles et sensorielles des collections permanentes.

Le public mal et non voyant est accueilli par le service médiation dans le cadre de visites thématiques des collections permanentes.

Ce public a l'autorisation de toucher certaines œuvres du musée sous la conduite d'une médiatrice.

Des visites / Ateliers

En complément de la visite, des ateliers tactiles sont proposés.



Visite tactile du musée

2. Public en situation de handicap moteur



Visites et conférences

Visites des collections permanentes, visites thématiques, conférences, programmation autour des expositions temporaires.

Des visites / Ateliers

Le public à mobilité réduite est reçu par le service médiation pour visiter le musée et participer à des ateliers.



Visiteur autonome dans le musée

3. Public en situation de handicap auditif

Les collections permanentes et temporaires

Des visites des collections permanentes et des expositions temporaires sont conduites par une interprète en Langue des Signes Française, (LSF) et une médiatrice du musée.

Ces visites s'adressent à un public adulte et à un public familial.

Les visites sont préparées conjointement par la guide interprète et le service médiation.

Sur demande uniquement auprès du service médiation



Visite en LSF de l'exposition « L'armée de Rome ».

4. Public en situation de handicap mental et psychique

Visites ponctuelles ou projets à l'année

Les personnes en situation de handicap mental ou psychique sont accueillies au musée.

L'équipe d'encadrement peut contacter une médiatrice du musée afin de connaître l'activité qui sera la mieux adaptée.

De définir l'objectif de la sortie, son inscription dans un projet à caractère pédagogique ou pour une simple visite découverte.

Les visites sont toujours suivies d'ateliers d'expérimentation.



Projet sur l'année avec un IME arlésien sur le thème du végétal

5. Les outils de médiation pour les visites avec une médiatrice

Maquette tactile du chaland

Une maquette du bateau Arles Rhône 3 a été réalisée par un menuisier à la retraite passionné de patrimoine : Vincent Delarozière. C'est une maquette tactile destinée aux ateliers pédagogiques du service médiation à l'attention du public non et malvoyant mais aussi à tous les publics.



Maquette tactile du chaland

Galerie tactile des objets de la vie quotidienne

Si le public en situation de handicap visuel a l'autorisation exceptionnelle de toucher les œuvres du musée, il n'a toutefois pas accès aux objets qui sont dans les vitrines. Le service médiation dispose de reproductions en céramique de vaisselle romaine, bols, gobelets, cruches, lampes à huile. Objets en bronze, sculptures en marbre reconstitué, moulages, vêtements romains complètent cette galerie d'objets. Différents ateliers sont proposés : modelage, vêtements, parfums.



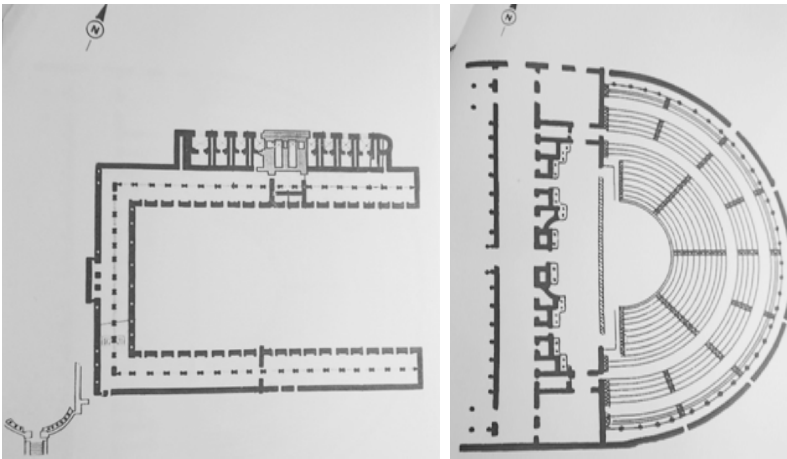
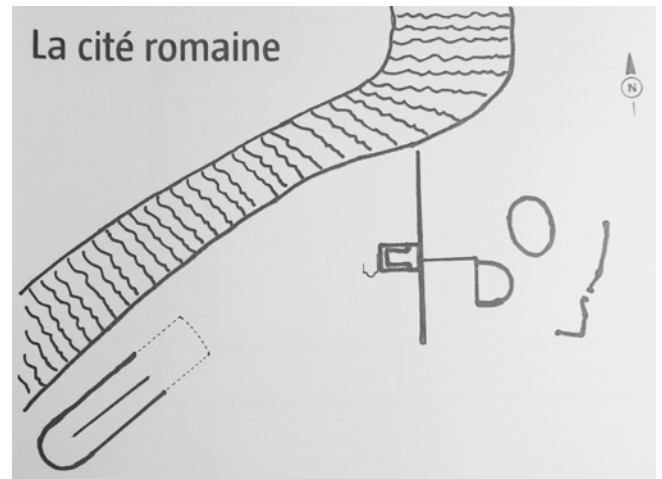
Atelier objets de la vie quotidienne, avec l'association des déficients visuels de Provence

Documents en relief

La ville romaine

Des documents concernant le plan de la ville romaine et ses monuments antiques sont édités en relief.

Chaque personne en situation de handicap visuel peut ainsi appréhender au toucher, les lieux visités, et se situer géographiquement dans la ville. Ces visites de la ville sont de plus en plus demandées.



Le jardin Hortus

Hortus et son herbier tactile.

Après la visite sensorielle du jardin et une petite cueillette des plantes (abordées dans la thématique) la visite tactile du musée et la représentation des végétaux sculptés dans les collections permettent de « reconnaître » les plantes représentées en relief dans un herbier tactile



Les visites en autonomie

1. Public en situation de handicap visuel



Les personnes non-voyantes doivent être obligatoirement accompagnées.
Pour les personnes mal voyantes : prêt de loupes, parcours de visite adapté en gros caractères, audioguide (picots pour malvoyants) sont disponibles à l'accueil du musée.

2. Public en situation de handicap moteur



- 5 places de parking dédiées
- Rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite du parking à l'entrée du musée, dans les collections du musée et l'auditorium
- L'auditorium du musée, d'une capacité de 196 places est doté de cinq places pour les personnes en fauteuil. Il est accessible directement par le bas ou par l'ascenseur dédié aux personnes en fauteuil
- Le musée met à disposition 4 fauteuils roulants.
- Des sièges cannes « mobiles » sont aussi disponibles, faciles à porter, ils permettent de s'asseoir tout au long de la visite.
- Dans le musée, des bancs sont à la disposition du public pour faire une visite à son rythme.
- Le jardin Hortus est accessible pour les personnes à mobilité réduite : une rampe d'accès mène au jardin ainsi qu'à l'aire de pique-nique où se trouve une table PMR.

3. Public en situation de handicap auditif



Visite en autonomie pour les personnes malentendantes :

Banque d'accueil et auditorium équipés de boucle à induction magnétique avec compatibilité pour les audio-guides et audio-phones.

Tous les Films du musée sont sous-titrés en français.

4. Public en situation de handicap mental et psychique



Pour préparer une visite en autonomie, le service de médiation met à disposition différents documents et outils pédagogiques.
(sur demande).



5. Documents d'aide à la visite



Parcours de visite adapté en gros caractères, FALC

Le parcours de visite du musée a été créé et adapté au public en situation de handicap.

Ecrit en gros caractères avec des repères de couleurs et des pictogrammes.

Il permet à un public déficient visuel (mal voyant), mental et auditif de faire une visite des collections en complète autonomie.

Ecrit en Falc, il est disponible à l'accueil du musée ou téléchargeable sur le site du musée.



Document d'information en FALC, facile à lire et à comprendre

Une brochure d'informations sur le musée a été réalisée pour être disponible sur le site internet du musée.

Elle permet de prendre connaissance de toutes les informations pratiques du musée.

Téléchargeable sur le site internet.

Informations pratiques en français facile



Bienvenue au musée
départemental Arles antique



3. Informations pratiques

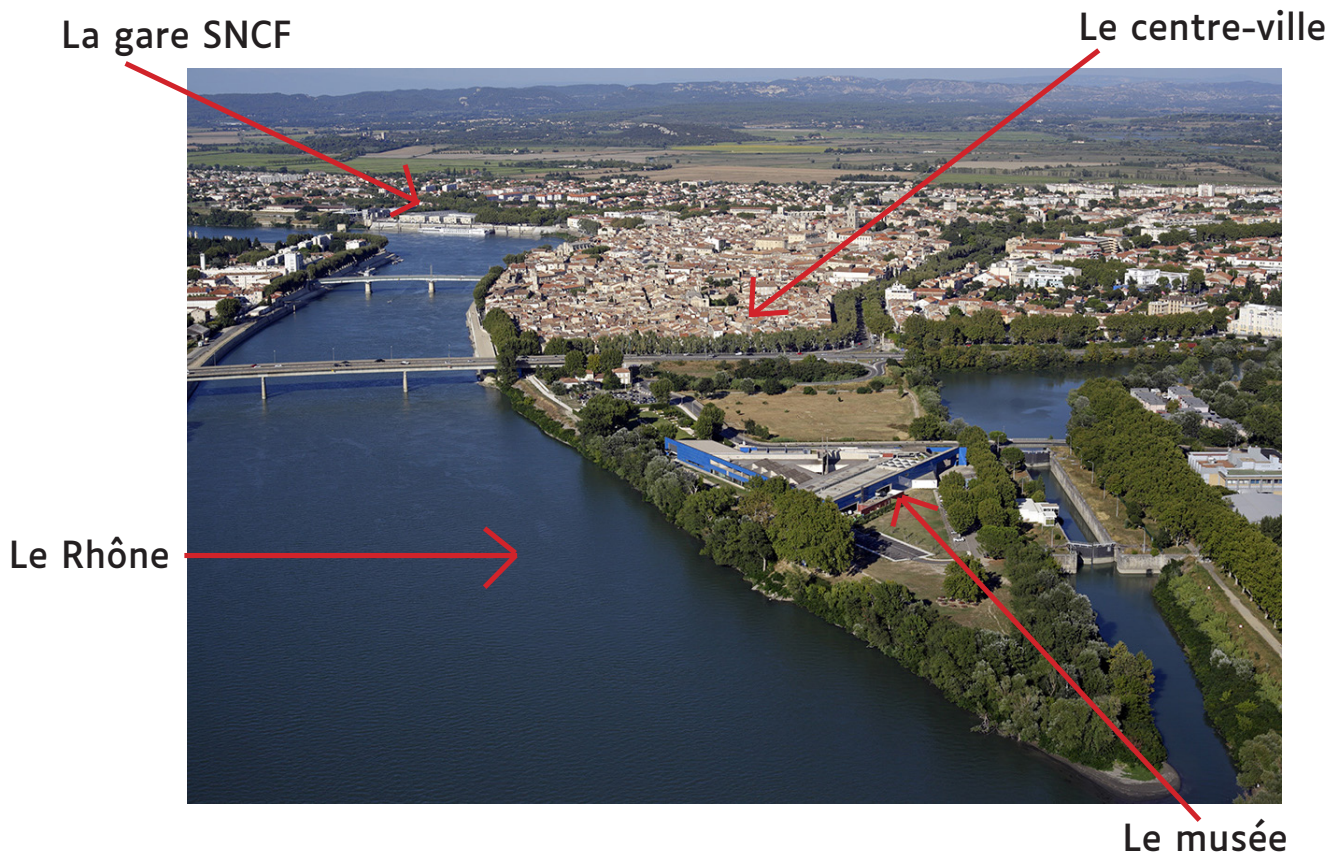


1. Pour venir au musée

Le musée se situe près du centre-ville d'Arles.

Le musée se situe le long du fleuve Rhône.

Adresse : Presqu'île du Cirque-Romain - 13635 Arles cedex



En voiture

Coordonnées GPS :

- Latitude : 43.6738649
- Longitude : 4.61817880000001

Parking gratuit :

- 80 places
- 5 places pour les personnes en situation de handicap.



En train

De la gare SNCF d'Arles au musée : 30 minutes à pied.



À pied / à vélo

Du centre-ville au musée : 15 minutes à pied.

Du centre-ville au musée : 5 minutes à vélo.

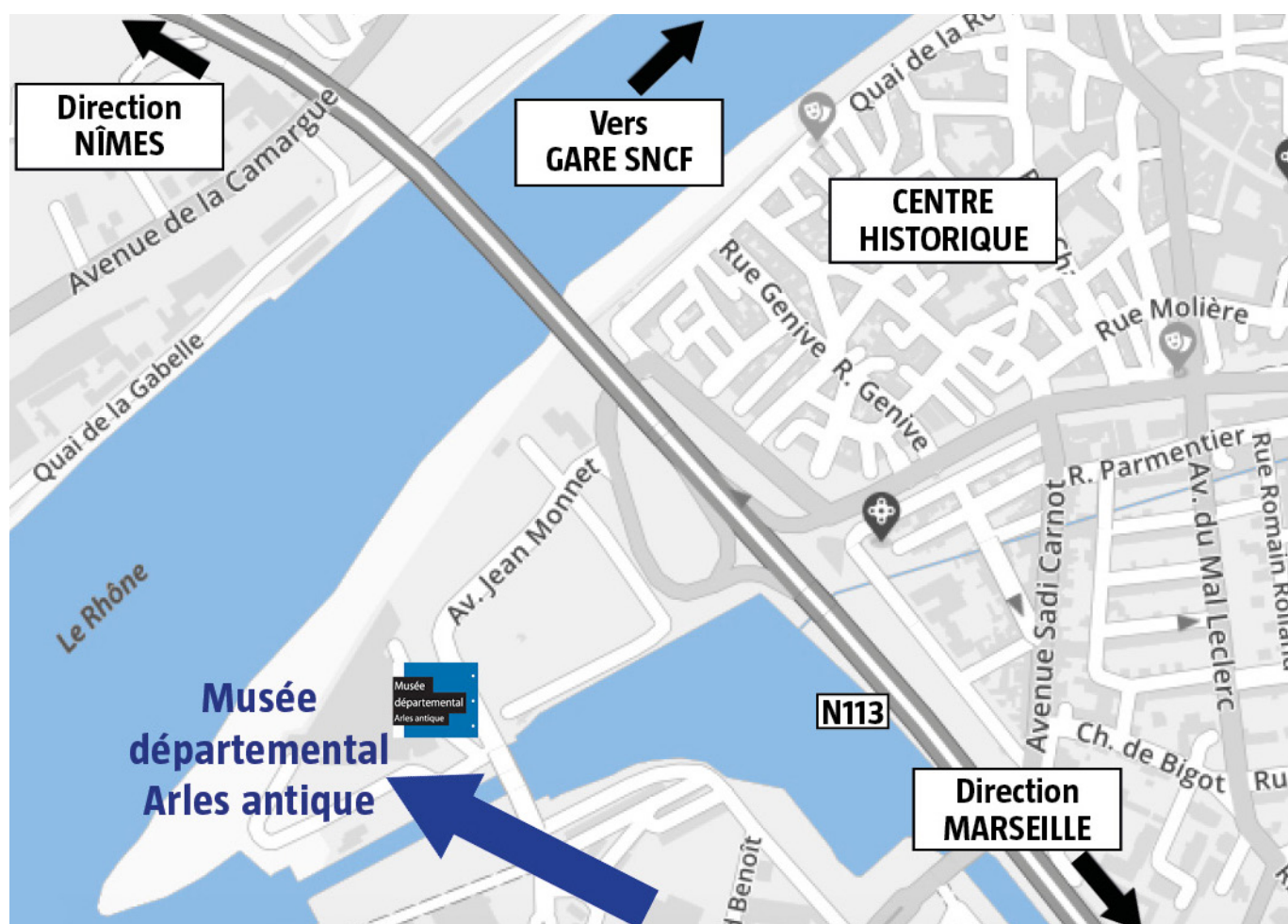
Garage à vélos sur le parking du musée.



Ligne 1 Gare SNCF-Barriol

Horaires et informations sur le réseau Enviva : www.tout-envia.com

<https://reseau.tout-envia.com/fr/horaires/ENVIA/Bus/ligne/1/direction/OUTWARD/ENVIA:38>



2. Plan du musée



3. Horaires

Dans la semaine, le musée est ouvert tous les jours **sauf le mardi**.

Dans l'année, le musée est fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre et le 25 décembre.

Le musée est ouvert de 9h30 à 18h. La caisse ferme à 17h30.



Les jours et les heures d'ouverture du jardin Hortus. Gratuit.

Dans la semaine, le jardin Hortus est ouvert tous les jours **sauf le mardi**.

Dans l'année, le jardin Hortus est fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre et le 25 décembre.

En hiver, le jardin Hortus est ouvert du 1^{er} octobre au 31 mars de 9h30 à 17h30.

En été, le jardin Hortus est ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre de 9h30 à 19h.

4. Les tarifs

Le musée est gratuit :



- Pour les personnes en situation de handicap avec justificatif et un accompagnateur.

- Pour tous les visiteurs le premier dimanche du mois.

- Pour les autres gratuités, consultez le site internet du musée :
www.arlesantique.fr



- Les autres personnes payent 8 euros ou 5 euros en tarif réduit.



- Visites guidées : 3 euros par personne en plus du billet d'entrée.



- Audioguide : 2 euros.

5. Venir en groupe

Visites avec le service médiation :

Geneviève Vergos-Rozan, médiatrice culturelle en charge du public en situation de handicap.

Renseignements : genevieve.vergosrozan@departement13.fr

Tél : 04 13 31 51 09

L'entrée du musée est gratuite pour les personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif.

Les visites et ateliers avec le service médiation sont gratuites pour le public en situation de handicap.

Visites pour les groupes autonomes (10 personnes) se font sur réservation (20 € de frais de réservation) au : 04 13 31 51 48. Entrée gratuite pour les groupe en situation de handicap.

Tarifs tout public : Collections permanentes + exposition : 8 €- 5 €*

Entrée gratuite tous les premiers dimanches du mois.

*Tarif réduit

Groupes (+10 personnes), + de 65 ans, détenteurs des cartes :Entraide solidarité 13 - familles nombreuses - adulte accompagnant le titulaire dela carte "Collégien de Provence" – détenteurs du billet Provence Prestige pendantla durée du salon.

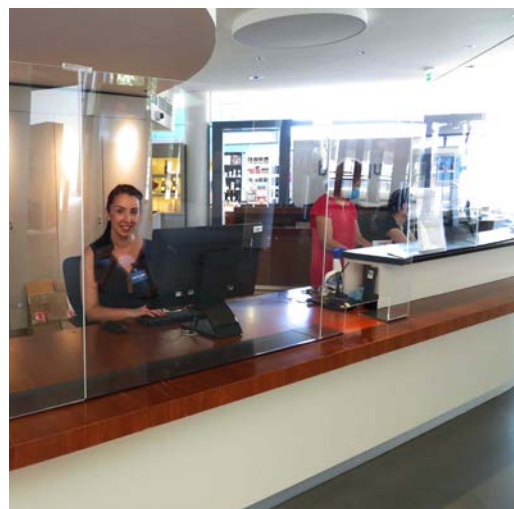
Gratuité

Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, personnes invalides, étudiants, enseignants Pass éducation, journalistes, conservateurs de musées, carte ICOM, personnel du ministère de la Culture, guides de la Caisse nationale des Monuments historiques, ambassadeurs Pass my Provence, adhérents "Les Amis du Vieil Arles".

6. Les services pratiques

L'accueil-billetterie du musée

- La banque d'accueil-billetterie se situe dans le hall d'entrée, face aux portes.
- Il y a une banque d'accueil prioritaire. Cette banque d'accueil est adaptée aux personnes en fauteuil roulant.
- Les agents d'accueil ont un badge.
- Ils répondent à vos questions.
- Ils vous donnent le billet d'entrée même si c'est gratuit.



- Les agents d'accueil vous prêtent des loupes et le parcours de visite adapté en gros caractères.



- Vous pouvez louer l'audioguide pour 2 euros. Un audioguide est un appareil pour écouter des explications sur le musée.



- La banque d'accueil-billetterie et l'audioguide sont équipés d'une boucle à induction magnétique.



À l'accueil-billetterie, vous pouvez demander

Des fauteuils roulants.....



Des sièges pliants.....



Dans le hall d'entrée du musée, il y a aussi :



L'ascenseur pour se rendre à l'étage



La rampe d'accès pour se rendre à l'auditorium.



Les toilettes



L'espace détente



La boutique

Dans le hall d'entrée, il y a aussi les casiers de consigne: 



Dans les casiers de consigne, vous devez déposer :



Votre sac à dos



Votre parapluie



Votre casque

Dans l'auditorium 



L'auditorium est une salle où vous pouvez écouter des conférences, voir des spectacles, regarder des films.

L'auditorium contient 5 places pour les personnes en fauteuil roulant.



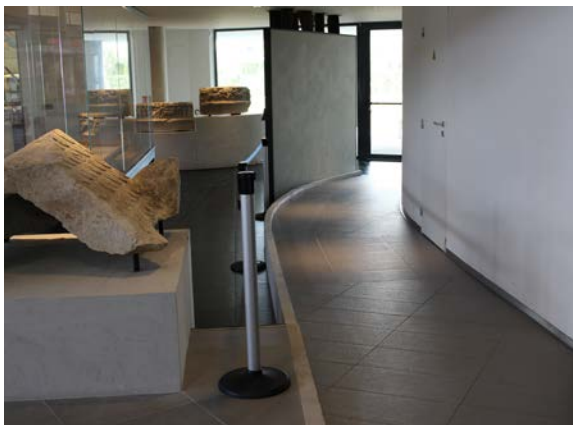
L'accès pour les personnes en fauteuil roulant se fait par 2 entrées.

Une entrée se fait par un ascenseur.



L'auditorium est équipé d'une boucle à induction magnétique.

Dans les collections permanentes vous pouvez :



Utiliser des rampes d'accès.



Vous reposer sur des bancs.

Dans le jardin Hortus, il y a :



Une rampe d'accès.



Des tables de pique-nique.



Une table pour les personnes en fauteuil roulant.



Des fontaines d'eau potable.



Des toilettes sèches.



Des aires de jeux pour les enfants.

7. S'informer

Pour avoir des conseils personnalisés

Geneviève Vergos-Rozan

Tél : 04 13 31 51 09

Mél : genevieve.vergosrozan@departement13.fr



Visite des monuments romains avec plans en relief.

La communication du service médiation

En lien avec le service communication du musée, les offres de médiation pour le public en situation de handicap sont diffusées grâce au programme d'activités du musée.

Le site internet du musée renouvelé en 2021 a une page consacrée à l'accessibilité.

<https://www.arlesantique.fr/en-situation-de-handicap>

Pour contacter le standard du musée :

Tél : 04 13 31 51 03

Mél : info.mdaa@departement13.fr

Pour connaître la programmation du musée et les tarifs :

www.arles-antique.fr

Site internet du musée :

<https://www.arlesantique.fr/en-situation-de-handicap>

Documents téléchargeables :

<https://www.arlesantique.fr/en-situation-de-handicap>



Brochure accessibilité



Informations pratiques



Parcours de visite



La visite en 360° du musée bleu

Les espaces permanents du musée ont été numérisés pour vous offrir un accès illimité à ses collections.

Naviguez en 360° d'Auguste à l'allée des sarcophages.

Attardez-vous autour du chaland Arles-Rhône 3 et profitez de contenus 3D.

<https://storage.net-fs.com/hosting/6288905/5/index.htm>

4 . Travaux et planification

Agenda d'accessibilité programmée

**SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE
DES PERSONNES HANDICAPEES**

PROCES VERBAL
Séance du 21/10/2015

Membres de la sous-commission avec voix délibérative :

Présents :

M.	PUGET (Président)
Me.	MEYERE (D.D.T.M)
Me.	SUEL (D.D.C.S)
M.	REYNAUD (A.P.F)
M.	MONTIALOUX (SURDI 13)
M.	MARRAS (LES CANNES BLANCHES)
Me.	RIVIECCIO (LA CHRYSALIDE)
M.	GASTON (C.C.I.M.P)
M.	CAMUS (A.P.H.M)

Excusés : Commune de Marseille , CR PACA

REFERENCES DU DOSSIER

Dossier n° 789/16/ADAP 01305515A0075

Pétitionnaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône représentée par Madame AGIER Monique

Type d'Agenda : patrimoine

Période sollicitée : 9 ANS (patrimoine exceptionnel)

Patrimoine concerné : patrimoine (hors collèges) du Conseil Départemental des Bouches du Rhône (102 bâtiments implantés sur 35 Communes) Cf liste annexée

TEXTES APPLICABLES

Code de l'Habitation et de la Construction Art L111-7 à L111-7-12, L111-8 à L111-8-4 et R111-19 à R111-19-47

Arrêté du 1er Août 2006 fixant les dispositions prises pour application des articles R111-19 à R111-19-3 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Arrêté du 8 Décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19-7 et R111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret 2006-555 relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

AVIS DE LA SOUS-COMMISSION

La commission a examiné le dossier visé ci-dessus inscrit à l'ordre du jour de la réunion en application du Code de la Construction et de l'Habitation, des décrets n° 95.260 du 08.03.1995, 2006-672 du 8 juin 2006 , 2006-1089 du 30 Août 2006 et de l' arrêté préfectoral n°2015253-017 de la préfecture des Bouches du Rhône . en date du 09/09/2015. A l'issue de la réunion la commission émet l'avis suivant :

- Au titre de l'examen du dossier d'agenda d'accessibilité programmée au regard des dispositions des articles du Code de la Construction et de l'Habitation

AVIS FAVORABLE

Les travaux à réaliser sur chaque bâtiment recevant du public feront l'objet d'une autorisation de travaux au titre de l'article L 111-8 du CCH.

Un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda sera effectué en fin de première année et à la moitié de la durée de l'agenda.

Pour le Directeur Départemental
Président de la Sous-Commission
Départementale d'Accessibilité
son suppléant,

E. PUGET



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE CONSTRUCTION TRANSPORT CRISES – POLE ACCESSIBILITE SECURITE

Affaire suivie par : Eric PUGET

Tél : 04 91 28 40 59

E-mail : eric.puget@bouches-du-rhone.gouv.fr

Fax : 04 91 28 43 68

REFERENCES DU DOSSIER

Dossier n° ADAP 01305516A0075

Pétitionnaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône représenté par Madame AGIER Monique

Type d'Agenda : patrimoine

Période sollicitée : 9 ANS (patrimoine exceptionnel)

Patrimoine concerné : patrimoine (hors collèges) du conseil Départemental des Bouches du Rhône (102 bâtiments implantés sur 35 Communes) Cf liste annexée

Arrêté portant approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

LE PREFET

de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet du département des Bouches-du-Rhône

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7 à L111-7-12, L111-8 à L111-8-4 et R111-19 à R111-19-47;

VU l'arrêté du 27 Avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015253-017 du 09 Septembre 2015 portant création de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité ;

VU l'arrêté n° 2015215-101 du 03 Août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles SERVANTON;

VU l'arrêté n°13-2016-09-30-030 du 30 Septembre 2016 portant délégation de signature aux agents de la DDTM;

Vu la décision relative à la prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour un délai de 12 mois ;

VU la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée portant sur une période de 9 ans déposé en date du 26/09/2016 sous le n° ADAP 01305516A0075 par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône représenté par Madame AGIER Monique;

VU l'avis FAVORABLE de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité portant sur l'agenda d'accessibilité programmée en date du 21/10/2016 ;

CONSIDERANT que ce dossier d'agenda d'accessibilité programmé concerne un patrimoine de 102 établissements recevant du public répartis sur 35 Communes ;

CONSIDERANT que ce patrimoine satisfait aux conditions de l'article 5 de l'arrêté du 27 avril 2015 précité permettant ainsi de bénéficier de trois périodes (soit 9 ans au total) pour sa mise en accessibilité ;

CONSIDERANT que la programmation prévisionnelle (temporelle et financière) est cohérente ;

CONSIDERANT que les actions proposées et à réaliser devraient permettre d'assurer la conformité aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public concernés ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée déposé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône représenté par Madame AGIER Monique est **ACCORDEE**.

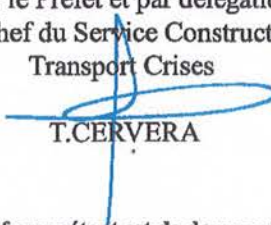
ARTICLE 2 : Le délai de mise en œuvre de l'AD'AP (durée de 9 ans) court à compter de la présente décision .

ARTICLE 3 : Les travaux à réaliser sur chaque établissement recevant du public feront l'objet d'une autorisation de travaux au titre de l'article L 111-8 du CCH .

ARTICLE 4 : Un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda sera effectué en fin de première année et à la moitié de la durée de l'agenda .

FAIT A MARSEILLE LE 26/10/2016

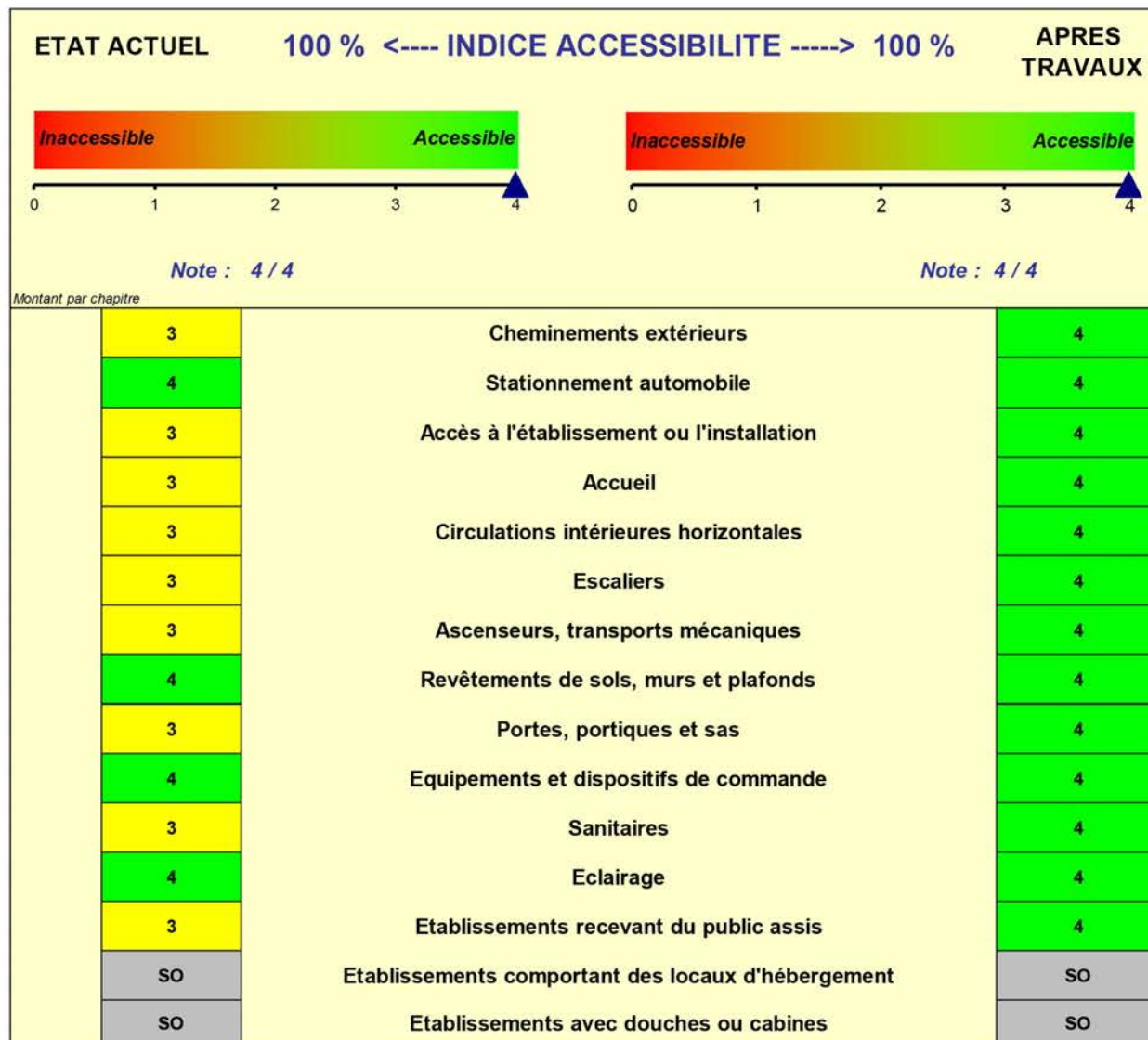
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Construction
Transport Crises


T.CERVERA

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'agenda.

Rapport
Accessibilité des personnes handicapées
Etat des lieux et actions à mener

1. Note générale d'Accessibilité



Note d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

2. Programme et déroulement de la mission

Conditions particulières d'intervention

Sans condition particulières

Date de la visite :

Le jeudi 22 juillet 2021

Lors de notre visite, nous avons été accompagnés par :

La visite s'est déroulée en présence de Mr YVAN TURPINIAN

Description succincte de l'ouvrage :

Musée en R+1 avec une extension en simple-rez-de-chaussée.

L'accès depuis le parking se fait de plain-pied avec une rampe au niveau de l'entrée principale.

Présence d'un ascenseur permettant d'accéder à l'étage.

Documents examinés :

plans d'évacuation

Rapport de diagnostic accessibilité handicapé de Mars 2016 d'Accèsométrie

Autres informations :

sans objet

6. Annexe : Tableau récapitulatif des fiches constats

Fiche FC n°1 : travaux réalisés

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (lorsqu'ils sont prévus dans le contrat)
- L'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue dans le contrat) (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).
- une proposition de variante (le cas échéant).

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 1	3	Cheminements extérieurs											
		Trous en sol				Avaloirs ou de grille de caniveaux avec des trous de plus de 2 cm	Remplacement d'avaloirs par des équipements dont les trous sont inférieurs à 2 cm	Période X	Circulations horizontales				
	3	Accès à l'établissement ou l'installation											

RAP-GP-DIAG-HAND- Rev7J

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

N° Affaire: 10615050- N° Rapport: 421630/10692212/210427/AF/rev 0/ Rev 0

34/41 Site : Mus2e Départemental d'Arles Antique

Fiche FC n°2 : travaux réalisés Fiche FC n°3 : travaux programmés Fiche FC n°4 annulé Fiche FC n°5: travaux programmés

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 2		Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible				Absence de bande de guidage menant de la place de stationnement et de l'accès opposé à l'entrée du bâtiment	Mise en place d'une bande de guidage le long du bâti et celle menant des places de stationnement handicapé à l'entrée principale.	Période X	Signalétique				
	3	Accueil											
FC n° 3		Signalétique				La signalétique des œuvres ne sont pas adaptés.	Mise en place de panneaux de signalisation directionnelle type A4 sur support existant	Période X	Signalétique				
	3	Circulations intérieures horizontales											
FC n° 4		Repérages des éléments structurants				Absence de signalétique sur les poteaux (blanc sur fond blanc)	Mise en place d'une bande de couleur contrasté sur les poteaux.	Période X	Signalétique				
FC n° 5		Repérages des éléments structurants				Absence de protection sous les présentoirs	Mise en place d'un élément fixe sous les présentoirs.	Période X	Signalétique				

RAP-GP-DIAG-HAND- Rev7J

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

N° Affaire: 10615050- N° Rapport: 421630/10692212/210427/AF/rev 0/ Rev 0

35/41 Site : Mus2e Départemental d'Arles Antique

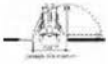
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 6		Cheminement libre de tout obstacle				Présence d'équipements (éléments) situés à moins de 2,2m de hauteur sur les cheminements	Protection par mousse et signalisation par contraste visuel d'obstacles en partie haute en travers des cheminements	Période X	Signalétique				
FC n° 7		Repérage des parois vitrées				Absence de repérage des parois vitrées	Repérage de parois vitrées par des éléments collés	Période X	Signalétique				
FC n° 8		Protection contre les chutes de hauteur				Risque de chute le long du cheminement	Mise en œuvre d'un dispositif de protection contre les chutes le long des ruptures de niveau	Période X	Circulations horizontales				
FC n° 9		Caractéristiques générales				Les parois vitrées des garde-corps sont opac.	Remplacement des vitres.	Période X	Signalétique				
FC n° 10		Pentes				Présence d'une estrade avec une marche isolée	Mise en œuvre d'une rampe amovible.	Période X	Circulations horizontales				
	3	Escaliers											

Fiche FC 9 : travaux réalisés
Fiche FC 10 : travaux réalisés

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 11		Nez de marches				Absence de contraste des nez de marche extérieur.	Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée (largeur 3 cm mini)	Période X	Signalétique				
FC n° 12		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier au niveau des mosaïques.	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Période X	Signalétique				
FC n° 13		Mains courantes				Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un giron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier au niveau des mosaïques	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Période X	Signalétique				

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 14		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Période X	Signalétique				
FC n° 15		Mains courantes				Absence de main courante sur un côté de l'escalier	Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.	Période X	Signalétique				
FC n° 16		Dispositions générales				Absence de signalisation pour déficients visuels des marches d'escalier de la bibliothèque	Mise en œuvre d'une bande d'éveil de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure. Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée. Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches	Période X	Signalétique				

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 17		Mains courantes				Absence de main courante de chaque côté de l'escalier de la bibliothèque	Mise en œuvre d'une main courante préhensible.	Période X	Signalétique				
	3	Ascenseurs, transports mécaniques											
FC n° 18		Ascenseurs accessibles				Absence de miroir	Mise en œuvre d'un miroir dans l'ascenseur en face de la porte.	Période X	Signalétique				
	3	Portes, portiques et sas											
FC n° 19		Largeur des portes				Portes à 2 vantaux égaux de 0,70 m. Le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant. De plus les portes ne disposent pas de vitrophanie?	Remplacement de blocs-portes en bois 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83). Prévoir la mise en place de vitrophanie	Période X	Circulations horizontales				Mise en œuvre de portes automatisées avec vitrophanie.

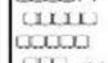
	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
FC n° 20		Largeur des portes				Portes à 2 vantaux égaux de 0,70 m. Le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (bibliothèque)	Remplacement de blocs-portes en bois 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)	Période X	Circulations horizontales				
FC n° 21		Largeur des portes				Portes à 2 vantaux égaux de 0,70 m. Le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant des salles de cours.	Remplacement de blocs-portes en bois 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)	Période X	Circulations horizontales				
	3	Sanitaires											
FC n° 22		Equipements des sanitaires adaptés				Urinoirs tous situés à la même hauteur	Abaissement d'au moins 1 urinoir par batterie d'urinoirs	Période X	Aménagements				
FC n° 23		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de barre de tirage permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Installation d'une poignée en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.	Période X	Aménagements				

RAP-GP-DIAG-HAND- Rev7J

N° Affaire: 10615050- N° Rapport: 421630/10692212/210427/AF/rev 0/ Rev 0

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

40/41 Site : Mus2e Départemental d'Arles Antique

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEA NCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi	Variante
	3	Etablissements recevant du public assis											
FC n° 24		Places adaptées ou adaptables				Absence de places adaptées	Mise en place d'un bureau adapté en partie haute de la bibliothèque (le personnel est disponible pour aider une personne handicapé.	Période X	Aménagements				
FC n° 25		Places adaptées ou adaptables				Absence de places adaptées	Mise en place de signalisation au sol pour matérialiser les places handicapés.	Période X	Signalétique				

RAP-GP-DIAG-HAND- Rev7J

N° Affaire: 10615050- N° Rapport: 421630/10692212/210427/AF/rev 0/ Rev 0

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

41/41 Site : Mus2e Départemental d'Arles Antique

Suite à la commission, certains travaux ont été réalisés



Direction la Maintenance et de l'Exploitation
Service de l'Exploitation Technique des Bâtiments
52, avenue de St Just – 13256 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 06 84 48 20 50 – télécopie : 04 13 31 17 66

Musée Départemental d'Arles Antique Réunion de restitution du Rapport Accessibilité MDAA

Date : Jeudi 9 septembre 2021

Horaire : 09h30

Chrono n°	2021-1627
-----------	-----------

Maîtrise d'ouvrage directe : CD13 – SETB – 04.13.31.17.15				Présence	Diffusion
Yvan TURPINIAN	Technicien du site	06.84.48.20.50	yvan.turpinian@departement13.fr	☒	☒
Vincent THORAL	Responsable de Pôle		vincent.thoral@departement13.fr	☒	☒
Benjamin BARBOLINI	Chef de service		benjamin.barbolini@departement13.fr	☐	☒
Julien MAGNALDI	Adjoint au Chef de service		julien.magnaldi@departement13.fr	☐	☒

Direction utilisatrice				Présence	Diffusion
Romy WYCHE	Directrice	04.13.31.51.52	romy.wyche@departement13.fr	☒	☒
Alain CHARRON	Adjoint au directeur		alain.charron@departement13.fr	☒	☒
Marie VACHIN	Responsable de secteur		marie.vachin@departement13.fr	☒	☒
Richard PUNZANO	Référent technique		richard.punzano@departement13.fr	☒	☒

Bureau Veritas

				Présence	Diffusion
Alban FROSINI	Auditeur BV		alban.frosini@bureauveritas.com	☒	☐

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département des travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité doivent être engagés au Musée Départemental d'Arles Antique (MDAA).

A cette fin, un rapport d'état des lieux et d'actions à mener a été commandé à la société Bureau Veritas, annexé au compte-rendu.

Après étude collégiale du rapport par les personnes en présence, il ressort que les actions à mener sont de 4 types :

- Les 11 fiches de constat FC1, 2, 9, 10, 11, 12, 14, 18, 20, 21 et 23 relèvent de l'exploitation du bâtiment et seront engagés par le SETB. **Travaux réalisés**
- Les 6 fiches constat FC4, 7, 16, 17, 24 et 25, étant donné leur nature, seront prises en charge par les équipes du musée. **Travaux réalisés**
- Les 7 fiches de constat FC5, 6, 8, 13, 15, 19 et 22 impliquent d'importantes modifications architecturales et scénographiques, dans ce musée iconique, vitrine du Département. **FC 22: réalisé**

Afin de ne pas dénaturer l'œuvre de l'architecte et l'identité du musée, le SETB sollicitera la Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine afin d'instruire une demande de dérogation sur ces points.

- La fiche constat FC3 concerne la signalétique du musée, avec des conséquences potentiellement majeures sur la muséographie.

Bien que ne relevant pas de l'exploitation du bâtiment, le SETB se propose d'appuyer la Direction du MDAA sur cette problématique en sollicitant la DEPP afin d'intégrer ce point à la procédure dérogatoire.

Copie de la note à la DEPP sera adressée à la Direction du Musée.

Travaux programmés
Pour les fiches
FC5,8,13,15

Musée Départemental Arles Antique
Presqu'île du cirque romain 13200 ARLES

MISE EN ACCESSIBILITE

D.G.A.E.T

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine

Atelier Départemental des Etudes Opérationnelles et de Maîtrise d'Œuvre

Hôtel du Département - 52 avenue de Saint Just - 13256 Marseille cedex 20



ANNEXE 1

- Escalier hall
- Escalier fosse mosaïques
- Cimaises

ANNEXE 2

- Présentoir de l'économie
- Garde-corps fosse mosaïques
- 2 vitrines de l'extension
- Rampes de l'extension

ANNEXE 3

Escalier de la fosse

Entretien et maintenance des équipements

Tous les équipements du musée sont maintenus par un contrat d'exploitation.

- **Ascenseurs :**

- o Sous-traitant : OTIS
- o Visite périodique toutes les 6 semaines
(conformément à la réglementation en vigueur)

- **Autres équipements contrôlés sur le Musée :**

- o CVC : chauffage ventilation climatisation
- o GTC : gestion technique centralisée du bâtiment
- o SSI : système de sécurité incendie
- o Courants forts : électricité, groupe électrogène, éclairage de sécurité
- o Courants faibles : Contrôle d'accès, visiophonie, interphonie
- o Appareils motorisés : Rideau métallique, bornes escamotables
- o Plomberie : Eau chaude sanitaire, réseaux EV / EU / EP
- o Equipements techniques de laboratoire, compresseur
- o Second œuvre

5. Formation du personnel

Formations de la médiatrice en charge du public en situation de handicap

Bulletin d'inscription
Journée Partages du 6 décembre 2013
Toucher : pour une approche multisensorielle du musée



Vos coordonnées (* champs obligatoires)

Nom *

Prénom *

Profession / activité *

Matricule culturelle

Structure *

Service *

Adresse postale ou professionnelle merci de préciser *

Code postal *

Ville *

Téléphone *

Mail *

Si vous avez des besoins spécifiques, merci de nous en faire part

Votre demande d'inscription

(Ce choix est susceptible d'être exclu)

Table ronde du matin :

Pratiquer choisir

5. Sculpture

Deuxième choix

3. Technologie

Troisième choix

4. Corps

Activité de l'après-midi :

Pratiquer choisir

6. Peinture associée

Deuxième choix

7. Cécité et goût

Troisième choix

8. Toucher pour voir

Merci de bien vouloir nous retourner avant le 22 novembre ce bulletin dûment complété par courriel à partages@louvre.fr
Inscription dans la limite des places disponibles (80 places). Une confirmation vous sera obligatoirement adressée
et seule celle-ci vaudra inscription. Retrouvez toute l'information sur le programme de la journée Partages sur www.louvre.fr/partages-2013

Merci de bien vouloir nous retourner avant le 22 novembre ce bulletin dûment complété par courriel à partages@louvre.fr
Inscription dans la limite des places disponibles (80 places). Une confirmation vous sera obligatoirement adressée
et seule celle-ci vaudra inscription. Retrouvez toute l'information sur le programme de la journée Partages sur www.louvre.fr/partages-2013

Musée Picasso

GRÂTEAU, GRIVALDI
06 600 ANTIBES
T. +33 (0)4 92 90 54 26

ADRESSE POSTALE :
4, RUE DES COMBES
06 600 ANTIBES
T. +33 (0)4 92 90 54 26
F. +33 (0)4 92 90 54 21
MUSEE.PICASSO@ville-antibes.fr

Attestation de présence

Le service des Publics des musées d'Antibes atteste que :

Madame Geneviève Vergos-Rozan a participé aux rencontres intitulées « La médiation dans les musées à l'attention des personnes en situation de handicap » le 16 novembre de 14 h à 17 h 30 et le 17 novembre de 9 h à 17 h 30.

Fait à Antibes, le 22 novembre 2016

La responsable,

Laure Lanteri

MUSÉE PICASSO
ANTIBES
Service des Publics
DIRECTION DES MUSEES
Tél. : 04 92 90 54 26
Fax : 04 92 90 54 22

LES MUSÉES D'ANTIBES www.musees-antibes.com



CERTIFICAT

Nous soussignées Association Tourisme & Handicaps et Action Handicap France, attestons que :

Geneviève Vergos-Rozan a terminé le **parcours complet** du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment accueillir les publics en situation de handicap ?
6. Comment adapter sa programmation culturelle ?
7. Quelles modalités de sécurité pour les publics en situation de handicap ?
8. Comment mener une action de médiation ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Cachet et signature des associations responsables du programme

Le 21/06/24

Programme conçu et opéré par



Certificat de réalisation

Je, soussignée Caroline JULES, Culture accessible, 10 bis rue de la roche, 69380 Chazay d'Azergues, atteste que Geneviève Vergos-Rozan a suivi la formation ouverte et/ou à distance intitulée « Concevoir des documents faciles à lire et à comprendre (FALC) » afin d'adapter et de développer ses compétences.

Le/la stagiaire a été assidu lors des échanges téléphoniques, par mél ou par visioconférence avec le formateur. Le/la stagiaire a participé aux épreuves d'évaluation intermédiaires en faisant le quiz en ligne.

Le/la stagiaire a effectué le travail final, à savoir la réalisation d'un document en FALC.

Date(s) de la formation à distance : du 28 octobre 2020 au 15 janvier 2021

Nombre d'heures totale : 24 heures 30

Formateur : Caroline JULES

Objectifs et nature des contenus :

- Comprendre les besoins des personnes dans leur usage de l'écrit et de la lecture
- Connaître les exigences et les règles d'écriture du FALC
- Maîtriser les principes d'écriture et de mise en page des documents FALC (papier et web)
- Être capable d'évaluer la qualité de ses documents et textes

Attestation établie le 20 janvier 2021

par Caroline Jules, responsable

Cachet et signature de l'organisme de formation



Formations et sensibilisation des agents d'accueil du musée



Deux jours de formation pour les agents d'accueil ont été organisés en interne sur le thème de l'Accessibilité en 2021.



Le 26 mars 2018, le Ministère de la Culture a remis au musée départemental Arles antique le deuxième Prix « Patrimoine pour Tous », décerné aux établissements qui font de l'accessibilité une priorité. Le Musée départemental Arles antique a été récompensé pour ses nombreux aménagements structurels et l'investissement de ses équipes de médiation en faveur des visiteurs en situation de handicap.



Le musée a été labélisé par la Marque Tourisme et Handicap en 2017 et 2022 pour 3 handicaps. Les personnes en situation de handicap visuel doivent être obligatoirement accompagnées dans le musée.

Crédits photographiques:
MDAA@Lionnel Roux
MDAA@Remi benali
MDAA@Corinne Falaschi
MDAA@Service desPublics

